



Recyclage des Membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T) des établissements de moins de 300 salariés.

Personnes concernées

Membres désignés au CHSCT ayant une voix délibérative et membres ayant une voix consultative :

- ✓ des entreprises de moins de 300 salariés,
- ✓ ayant déjà exercé 4 ans de mandat consécutifs ou non.

Durée 3 jours (21h)

Formation théorique et pratique, scindée en 2 journées puis 1 journée pour permettre un travail d'analyse entre les 2 sessions.

Pré-requis

Formation initiale ou recyclage datant de 4 ans d'exercice de mandat.

Méthode pédagogique

Méthodes participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.

Objectif

Maintenir et améliorer la capacité à participer à la vie du CHSCT. Compléter les éléments théoriques et pratiques.

Maintenir et améliorer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels.

Maintenir et améliorer la capacité à analyser les conditions de travail.

Rappeler et compléter les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour :

- ✓ prévenir les risques professionnels et la pénibilité au travail,
- ✓ améliorer les conditions de travail.

En intra : Prendre en compte les spécificités de la branche professionnelle et de l'entreprise.

Cette formation répond aux articles R4614-21 et suivants du code du travail (formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

Formation diffusée par des formateurs agréés par la DIRECCTE au regard de leur expérience au sein du CHSCT en entreprise.

Recyclage des Membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T) des établissements de moins de 300 salariés.

Parcours pédagogique

Ouverture de la session de formation.

Présentation du formateur et de la société ELEVATION.
Présentation des stagiaires.
Présentation de la formation et des objectifs.

La réglementation et le droit du CHSCT (rappels et évolutions réglementaires depuis la précédente formation).

Présentation du CHSCT (vidéo d'introduction) – Champ d'application et composition – Attributions et fonctionnement
Principales évolutions réglementaires de ces dernières années.

L'analyse des risques.

Rappel des principes fondamentaux – Principes généraux de la prévention – Rappel des obligations générales de l'employeur
Rappel des grandes familles de dangers – Analyse des risques
Outils d'aide à l'analyse des risques – Mise en application
Evaluation des risques professionnels et de la pénibilité.
Chaque stagiaire aura pour mission de réaliser une analyse sur son lieu de travail.

L'analyse des accidents ou incidents – Les aides à l'action.

Un cas d'accident (vidéo) – Enquête et reconstitution
Difficultés de l'enquête – Arguments d'aide à la décision.

Le rapport et le programme annuel de prévention.

Rappel du contexte réglementaire.
Rapport annuel d'évolution des risques professionnels.
Programme annuel de prévention des risques professionnels.
Rôle du CHSCT dans la préparation du programme annuel de prévention des risques professionnels.
Le management de la sécurité et de la santé au travail.

Rappel des supports à l'action du CHSCT : Documentation et autres outils .

La mise en application : Analyse de situation de travail par chaque stagiaire (restitution).

Synthèse et bilan de la formation .

Attestation de fin de formation remise au stagiaire.



Durée 3 jours (21h)

Formation théorique et pratique, scindée en 2 journées puis 1 journée pour permettre un travail d'analyse entre les 2 sessions.

Moyens pédagogiques

Salle de formation équipée de chaises, de tables, d'un tableau, d'un ordinateur avec connexion internet, d'un vidéo-projecteur, d'un écran.

Divers supports sont remis aux stagiaires : livrets, documents, clé USB avec nombreux documents pratiques.